

## COMMUNIQUE

### L'Etat tunisien devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) des Nations Unies.

L'Etat tunisien, en application des articles 16 et 17 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel il a adhéré, est appelé à présenter devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, son troisième rapport périodique détaillant les mesures prises pour l'application des exigences du traité en cause.

En cette circonstance, l'Etat tunisien, brille, comme à son habitude, dans sa façon d'ignorer la question amazighe. Certes, peut-on concéder qu'en Tunisie les Amazighophones ne forment qu'une minorité, mais est-ce une raison pour que cette "minorité" soit privée de ses droits élémentaires. Et que faire des Tunisiennes et Tunisiens qui, même s'ils ne parlent pas Tamazight, tiennent à leur amazighité ? Seulement, si l'on considère légitime l'action pour la sauvegarde des minorités, ne doit-il pas incomber à l'Etat tunisien, en vertu d'un principe général du droit international public, une obligation de protection au bénéfice de la "minorité" amazighophone ? Nous appellerons donc de nos vœux l'Etat tunisien à soustraire la minorité amazighophone sous sa juridiction de la disparition presque inéluctable qui la tourmente.

A cette occasion, TAMAZGHA présente un rapport alternatif au rapport tunisien, intitulé "L'Etat tunisien et la question amazighe". Par ce rapport nous avons tenu à relever les principales violations, par l'Etat tunisien, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nous avons également émis des recommandations afin que soit mis fin à l'injustice faite aux Amazighophones en Tunisie mais aussi afin que la dimension amazighe ait sa place en Tunisie.

Une délégation de TAMAZGHA sera présente à Genève les 22 et 23 septembre 2016, dates auxquelles sera examiné le rapport de l'Etat tunisien, pour faire connaître son point de vue sur la réalité du déni qui est fait aux Amazighs en Tunisie.

*Tamazgha,*

*Paris, le 22 septembre 2016.*